Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_192_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGRISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUINZE SEPTEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 9 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUËLLAN

Délibération n°2026-192

Membres en exercice : 20 Présents : 20 Absents : 0 Pouvoirs : 0

HABITAT
REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A ARMORIQUE HABITAT

Le 10 février 2026, le Conseil communautaire a approuvé le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031. Dans le cadre de ce programme, l'orientation n°3 permet de répondre à la demande par la production de logement social. L'action 3.3 vise à soutenir financièrement la production de logements locatifs sociaux.

Armorique Habitat a le projet de réaliser deux logements locatifs sociaux sur la commune d'Andel 1 rue des Ruisseaux. L'opération est financée en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) pour 1 logement et PLS (prêt locatif social) pour le 2ème logement. La commune d'Andel cède à l'euro symbolique le terrain à Armorique Habitat.

Il est proposé que Lamballe Terre & Mer verse une subvention de 5 000 € à Armorique Habitat. Le versement de la subvention au bailleur interviendra sur présentation d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux *(DAACT)*.

Vu :
- La délibération n°2026-014 du Conseil communautaire du 10 février 2026, approuvant le Programme Local de l'Habitat de Lamballe Terre & Mer 2026-2031,
- La délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 05 mai 2026 relative aux attributions

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_192_DELIB-DE

déléguées par le Conseil au Bureau, notamment, pour attribuer toutes subventions dans le cadre des dispositifs ou programmes validés par le Conseil communautaire *(PLH, aides économiques, bourses, aides aux associations ...)* dans la limite des crédits inscrits au budget,

- La délibération n°2026-166 du Conseil communautaire du 30 juin 2026, approuvant le règlement d'octroi des aides communautaires pour les aides à la première acquisition d'un logement, à la rénovation énergétique, à la lutte contre l'habitat indigne, à la production et à l'amélioration des logements locatifs communaux et à la production de logements locatifs sociaux,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 5 000 € à Armorique Habitat, conformément aux modalités définies dans le Programme Local de l'Habitat 2026-2031,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 19/09/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

